

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2019

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Mme Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Gérard CLEMENT, Adjoints, M. Yves GERMAIN, Luc BERNARD, M. Jean-Luc PARIS, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, M. Rachid DAGHMOUMI, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, M. Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Rémy BANET, Catherine DORMOY, Laurent LE GUEN, Chantal CLAUDEL, VEJUX Gabriel, PETREQUIN Vincent, CLEMENT Jean-Philippe, MARTIN Maurice - Conseillers.

Excusés: Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Elisabeth CARLIN, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Mme Dahlila MEDDOUR, M. Blaise-Samuel BECKER, Rémi ENDERLIN, Murielle FRANCOIS, Patrick FAUCOGNEY,

Procurations :

Mme Martine PEQUIGNOT à Mme Maryse GIROD
M. Sébastien MANCASSOLA à M. Fernand BURKHALTER
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
M. Christophe GODARD à Mme Danielle BOURGON
M. Selman MORINAJ à M. Alain PARCELLIER
Mme Dahlila MEDDOUR à M. Yves GERMAIN
M. Blaise-Samuel BECKER à M. Gilles LAZAR
Mme Murielle FRANÇOIS à M. Vincent PETREQUIN
M. Rémi ENDERLIN à M. Gérard CLEMENT
M. Patrick FAUCOGNEY à M. Maurice MARTIN

* * * * *

Le Maire, Fernand BURKHALTER, ouvre la séance en donnant lecture des procurations qui lui ont été remises.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance de janvier 2019, le compte rendu de la séance du 18 février ayant été remis sur table le jour même.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale de l'Opposition de Droite fait remarquer que la rédaction des comptes rendus de séance est largement hors délai, mais que son groupe connaissant les difficultés rencontrées par le service du Secrétariat Général, accepte exceptionnellement d'approuver le procès-verbal de janvier.

Le compte-rendu du 07 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité, Fernand BURKHALTER précisant que celui du 18 février sera approuvé lors de la prochaine séance.

* * * * *

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour concernant une modification du plan de financement de la rénovation de la Grande Fontaine. Autorisation lui est donnée à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°1 : Budget Primitif 2019 : budget principal, budgets annexes bois, eau et assainissement**

Le Maire fait la présentation suivante :

« Le produit des contributions directes cumulé aux dotations de l'Etat représente près de 73 % des recettes de fonctionnement de la Collectivité.

Le budget, tel que présenté, intègre les données relatives aux bases d'imposition prévisionnelles pour 2019 transmises par les services fiscaux ainsi que les notifications d'Etat pour ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (Dotation Forfaitaire, Dotations de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à **11 066 279 €** avec un autofinancement estimé de **2 491 878 €**.

Les caractéristiques du budget de fonctionnement

Des dotations confortées pour Héricourt

Les dotations d'Etat sont globalement restées stables depuis 2014, et ce malgré les mesures de restrictions budgétaires imposées aux collectivités.

La création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 nous conforte dans la stabilisation notre Dotation Forfaitaire tout comme celle de Tavey sur les 3 prochaines années, majorée sur le présent exercice d'une bonification de 5 %, soit un gain de 92 018 €.

Les Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale nous ont été notifiées aux mêmes montants qu'en 2018, soit respectivement 1 830 681 € et 19 356 €, tandis que la Dotation Nationale de Péréquation progresse de 34 546 €.

Au total, ce sont **+ 126 564 €** d'aides supplémentaires de l'Etat qui nous ont été notifiées.

2018	VILLE D'HERICOURT	TAVEY	TOTAL	BP 2019	Variation
Dotation Forfaitaire	1 797 773€	42 590€	1 840 363€	1 932 381€	+ 92 018€
Dotation Solidarité Urbaine	1 830 681€	-	1 830 681€	1 830 681€	0
Dotation Solidarité Rurale	-	19 356€	19 356€	19 356€	0
Dotation Nationale de Péréquation	386 527€	2 831€	389 358€	423 904€	+ 34 546€
TOTAL	4 014 981€	64 777 €	4 079 758€	4 206 322€	+126 564€

Baisse de la fiscalité communale et Gel de la fiscalité globale

Le maintien de la pression fiscale sur le contribuable héricourtois a toujours été un enjeu pour la Ville quand bien même la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé en 2015 et en 2017 de recourir à ce levier fiscal. La Ville d'Héricourt a compensé cette augmentation par une diminution de ses taux permettant ainsi de geler la fiscalité locale cumulée.

En 2019, **et pour la 8^{ème} année consécutive**, les taux seront maintenus à leur niveau de 2018 mais il est à noter qu'ils sont, toutefois, globalement en baisse depuis 2015 :

	2014	2015	2017
Taxe d'Habitation	13.71%	12.48%	11.85%
Taxe Foncière Bâti	28.54%	25.82%	25.64%
Taxe Foncière Non Bâti	68.03%	61.92%	58.79%

Les données relatives aux bases prévisionnelles sont d'ores et déjà connues et font état d'une progression du produit attendu à taux constant de **+ 83 099 €**, soit +2.27 % pour la commune nouvelle : **+ 80 500 €** pour Héricourt (+2.24%) et **+ 2 599 €** pour Tavey (+3.87%). Pour rappel, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité a été arrêté à 2.17% pour 2019. Il était de 1.2% en 2018.

	Evolution des recettes fiscales					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Héricourt	3 765 654 €	3 515 738 €	3 521 831 €	3 482 350 €	3 588 618 €	3 669 118 €
Tavey	-	-	-	-	67 099 €	69 698 €
Total					3 655 717 €	3 738 816 €
						+ 83 099 €

⇒ **En 6 ans, et ce malgré l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat, le produit de la fiscalité pour Héricourt a diminué de 2.56%, soit - 96 536 €**

Le pouvoir d'achat des agents communaux : Une priorité forte

La Ville reste très attachée à la maîtrise de ses dépenses de personnel qui représentent 54.05 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 ; ratio toujours très en deçà de la moyenne de la strate qui s'éleve pour cette même année à 58.80%.

	Evolution ratio frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prév.
Héricourt	56.38%	58.27%	53.58%	52.34%	54.05%	52.83%
Communes strate	56.60%	56.70%	56.50%	58.30%	58.80%	

La masse salariale pour 2019 se trouve impactée, au 1^{er} janvier 2019 par l'intégration des 3 agents de Tavey eu égard à la création de la commune nouvelle à compter de cette même date, le recrutement d'un technicien réseau ainsi que le transfert de 3 agents à la CCPH suite à la prise de compétence de l'apprentissage de la natation.

Les prévisions pour 2019 intègrent également le renforcement des mesures de soutien au pouvoir d'achat des fonctionnaires communaux. Pour rappel ont été attribués au 1^{er} juillet 2018 :

- + 26 € brut mensuel aux agents de catégorie C au titre de l'IFSE, soit 312 euros annuels
- Et + 39 € brut mensuel pour les agents de catégorie C et B au titre du CIA, soit 982 € brut annuel

Ces mesures sont maintenues et renforcées à compter du 1^{er} janvier 2019 en portant l'enveloppe attribuée au titre du CIA à 1 200 € brut annuel. Cette mesure est également étendue aux agents de catégorie A.

Financièrement cela se traduit dans le budget par l'inscription d'une dépense supplémentaire de **47 250 €**.

La progression du pouvoir d'achat au titre des années 2018 et 2019 représente pour un agent 1 512 € brut.

D'une manière plus générale, le budget 2019 verra la poursuite d'actions initiées en 2018. C'est notamment le cas du financement du solde du haut débit avec une contribution à hauteur de 75 000 €, l'inscription d'un crédit de 46 800 € au titre du FISAC ainsi que des crédits nécessaires au financement de deux bourses pour des étudiants en médecine.

Sur le plan des recettes, le budget 2019 verra l'inscription de reprises de provisions pour un montant de 225 800€. Ces provisions constituées de 2012 à 2017 pour anticiper d'éventuels risques financiers, notamment pour pertes de change, ne se justifient plus au vu de la structuration de notre dette.

Concernant le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC), la CCPH est sortie du dispositif en 2016 et a bénéficié du système de garantie fixé à 90% en 2017, 85% en 2018. La prévision 2019 est identique au montant perçu en 2018.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement dégagé cumulé au résultat de l'exercice 2018 ainsi qu'aux recettes propres de la collectivité et déduction fait des dépenses hors opération (déficit, remboursement de la dette en capital travaux en régie), permettent la réalisation d'investissements à près de **5 900 000 €**.

Notre capacité à financer nos investissements s'est très nettement améliorée puisqu'elle était de **3 200 000 €** pour l'exercice 2018.

Cette progression s'explique par la réalisation d'excédents de fonctionnement (+ 673 275 €) et d'investissement (+ 768 000 €) bien supérieurs à ceux réalisés en 2017 ainsi que par la progression de notre autofinancement prévisionnel pour 2019 lié à la reprise des provisions.

QUATRE GRANDS CHANTIERS STRUCTURANTS : 4 100 000 € TTC

1. UN PARC URBAIN MULTIGENERATIONNEL

Si l'année 2018 a été consacrée au choix du lauréat retenu dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre ainsi qu'à la réalisation des études préalables l'année 2019 sera consacrée à la réalisation des travaux.

Ce projet, situé en cœur de Ville, entend faire de ce parc un lieu de détente et de loisirs dédié aux familles et intégrera une piste cyclable financée par le Communauté de Communes.

Le coût de ces travaux est estimé à **950 000 € HT**, maîtrise d'œuvre comprise. La piste cyclable prise en charge par la CCPH est évaluée à **187 880 € HT**.

2. REQUALIFICATION ET EMBELLISSEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA TOUR DU CHATEAU

En 2018, à l'initiative de la Ville une concertation a été engagée avec la DRAC, l'association Histoire et Patrimoine et l'Ecole Saint Joseph afin d'échanger sur le projet d'aménagement de ce secteur. Le démarrage effectif des travaux, prévu sur 2019, sera fonction des contraintes liées à l'enfouissement préalable des réseaux existants ainsi qu'à la réalisation préalable des fouilles. Le coût estimatif du projet s'élève à **1 380 000 €**

3. REQUALIFICATION URBAINE ET AMENAGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE OUEST D'HERICOURT/ SAINT VALBERT

Autre porte d'entrée de la Ville, l'Avenue de Saint Valbert fera l'objet d'une opération de requalification urbaine. L'objectif étant d'assurer sur ce tronçon la sécurité des automobilistes et des piétons. Dans cette optique, la chaussée sera recalibrée, des ralentisseurs seront installés permettant ainsi de réduire la circulation sur ce secteur. Ce projet intégrera également la réalisation d'une piste cyclable, de chaque côté de la chaussée, sur les 825 m de linéaires du projet. Le réaménagement du parking de l'ancienne école Saint-Valbert fait partie intégrante du projet évalué à **840 000 € HT**.

4. ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE DU FAUBOURG DE BELFORT

Les travaux initiés en 2017 par la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement sont en cours de finalisation. Pour rappel, cet aménagement a fait l'objet d'une inscription budgétaire de 1 079 000 €.

Le budget 2019 enregistre une inscription complémentaire de 70 000 €, actée par avenant, liée des ajustements de travaux (infiltration d'eau, bordures, mise à niveau de tampons..)

DOUBLEMENT DES CREDITS DE VOIRIE : 1 050 000 € TTC

L'entretien de la voirie a fait l'objet d'une attention toute particulière avec le recensement, à l'échelle de la Ville, de toutes les rues pour lesquelles une intervention s'avérait nécessaire. A ce titre, est programmée la réfection des rues Pavillard, Blum, Jules Ferry, Marconnet, Carmien... pour les principales.

Concernant les communes déléguées, le lancement des études pour la réalisation de la 4^{ème} tranche des travaux de la Grande rue est prévu pour Bussurel ainsi l'aménagement du rond-point ainsi et la reprise de la rue de la Charbonnière pour Tavey.

POURSUITE DU PROGRAMME DE MIS EN EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : 547 740 € TTC

Une enveloppe conséquente est consacrée en 2019 à la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux conformément à la programmation prévue dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité.

Cette inscription permettra de récupérer le retard pris au titre des années 2017 et 2018.

Les principaux travaux concerneront notamment les groupes scolaires Grandjean et Poirey, les maternelles Paris et Louise Michel, le centre Simone Signoret, la salle du moulin de Bussurel, le CCAS, le complexe Marcel Cerdan ainsi que les vestiaires du stade du Polygone.

BATIMENTS SCOLAIRES : 100 000 € TTC

Une enveloppe de 30 000 € est provisionnée de façon à palier aux travaux qui s'avèreraient nécessaires de réaliser en cours d'année.

Les dépenses affectées concernent notamment l'école Borey avec la démolition du bâtiment annexe (20 000€), l'école Grandjean avec le remplacement de deux aérothermes et de la reprise du auvent ainsi que du préau (35 000 €).

ECLAIRAGE PUBLIC : 220 000 € TTC

Notre programme d'économie d'énergie se poursuit par l'inscription d'un crédit de 220 000 € permettant le remplacement des luminaires.

UN PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DE L'HABITAT AVEC :

- ⇒ L'acquisition de terrain permettant d'accueillir deux résidences « Ages et Vie » pour **109 000€**
- ⇒ Une participation à la réalisation du futur lotissement de Byans pour **170 000 €**
- ⇒ L'accompagnement du projet de requalification du quartier de la Tuilerie pour **240 000 €**
- ⇒ Une enveloppe de **500 000 €** destinée au redéploiement des services centraux mutualisés

La liste des investissements évoqués n'est bien évidemment pas exhaustive. Chaque élu a été rendu destinataire de la liste complète des investissements retenus au titre de ce budget 2019.

Martine Pequignot, Adjointe aux Finances, vous présentera, de manière détaillée l'articulation du budget ainsi que le détail des lignes budgétaires

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET BOIS

Le budget bois reprend les dépenses relatives à l'entretien et à la régénération des forêts d'Héricourt, de Bussurel et désormais de Tavey.

La section d'exploitation enregistre le produit des coupes de bois estimé à **80 000 €** ainsi qu'un excédent de fonctionnement de **49 993 €**. Conformément à la délibération prise dans le cadre de l'affectation du résultat 2018, il est prévu de reverser cette somme au budget principal d'où l'inscription d'une dépense du même montant.

La section d'investissement enregistre le programme des travaux arrêté avec l'ONF à hauteur de **10 800 €** pour Héricourt, **9 620 €** pour Bussurel et **6 859 €** pour Tavey.

Le plan d'aménagement de la Forêt réalisé pour la période 2018-2037 intègre depuis 2018 Bussurel. Seule Tavey dispose encore de son propre plan d'aménagement.

BUDGET EAU

La section d'exploitation du budget eau s'équilibre à 1 485 432 €. L'autofinancement dégagé s'élève à 1 334 062 €, soit près de 106 000 € de plus qu'en 2018.

La section d'exploitation enregistre l'inscription d'une dépense de 12 000 € représentant le versement de notre quote-part à Véolia en raison du déficit annuel de production d'eau constaté en 2018. Pour rappel, nous sommes contractuellement engagés à reverser à Véolia la moitié du coût supporté pour l'acquisition d'eau à Champagny lorsque nos propres ressources en eau sont inférieures à 440 000 m³/an.

Au niveau des investissements, 25 000 € sont disponibles en études dont 20 000 € pour la recherche de nouvelles ressources comme retenu par le schéma Directeur. S'agissant des travaux, figure en réserve un crédit de 1 000 000 € destiné à la construction de la future station de reminéralisation.

Un crédit de 562 465 € est également prévu pour financer les travaux sur canalisation. A ce titre, figurent l'Avenue de Saint-Valbert pour 200 000 €, la rue des Sorbiers pour 25 000 €. Le solde est mis en réserve et sera mobilisé en fonction des urgences ou en accompagnement d'opérations d'assainissement/voirie.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation enregistre des frais d'études et de recherches estimés à 46 000 € dont 21 000 € sont prévus pour répondre à l'obligation qui nous est donnée de rechercher les micropolluants présents dans le réseau d'assainissement et dans les rejets de la station. Le solde, soit 25 000 € est affecté au financement du bilan relatif à la lutte contre les eaux claires parasites.

Le chapitre des charges de gestion courante fait état d'une dépense de 305 000 € qui correspond au reversement à Véolia des crédits encaissés au titre de la prime d'épuration, de la participation pluviale du budget principal ainsi que de la participation des communes extérieures qui figurent en recettes. Cette prévision tient compte du retard d'encaissement d'un an de la prime d'épuration et de la participation pluviale.

Le chapitre des charges financières est majoré de 30 000 € pour pourvoir répondre à un éventuel problème lié au Brexit. Cette majoration fera l'objet d'une reprise sur provision du même montant le cas échéant.

En investissement, 22 000 € sont réservées au titre des études pour d'une part l'achèvement du Schéma Directeur de Tavey, et d'autre part pour faire face à d'éventuelles études complémentaires liées à la réalisation du bilan à produire au titre des eaux claires parasites.

Concernant les travaux, un crédit de 27 500 € est inscrit pour la rue des Sorbiers et 65 000 € pour Saint-Valbert. Un crédit de 220 000 € est affecté au financement des travaux de la rue Bardot/Lizaine pour lequel nous connaissons un retard du fait de la défaillance du premier cabinet retenu et d'une nouvelle estimation très largement supérieure aux premiers chiffres réalisés. »

Anne-Marie BOUCHE demande si l'identité des étudiants en médecine qui vont bénéficier du dispositif peut être connue ?

Le Maire répond que ces informations sont confidentielles. Il s'agit de jeunes filles.

Anne-Marie BOUCHE déclare que lorsqu'elle a assisté à la réunion de présentation du projet de parc urbain, elle avait soulevé le problème de la ligne Haute Tension. Est-ce qu'il y a eu une remarque concernant cette ligne ?

Le Maire répond qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de remarques à ce sujet, hormis celle qu'il a lui-même formulée dès le début du projet. Il a saisi la Direction Régionale d'EDF pour obtenir son enfouissement. Dans l'immédiat ce n'est pas possible, avec un coût de 1 000 000 euros. Toutefois elle ne gêne en rien l'aménagement du parc.

Rémy BANET à propos de la baisse de fiscalité, demande comment est-ce possible que nous soyons au même niveau que 2018 en 2019 ? C'est une anticipation puisque les taux n'ont pas encore été votés pour 2019.

Le Maire répond que c'est « un raccourci linguistique ». Depuis 2014 les taux n'ont pas cessé de baisser parce que nos dotations d'Etat augmentent.

Rémy BANET indique que la CCPH ayant augmenté les taux de la taxe d'habitation, la Ville devrait compenser encore cette année.

Fernand BURKHALTER répond que cette année, ayant considéré que la taxe d'habitation va disparaître, la hausse ne sera pas compensée par la Ville d'Héricourt en 2019 comme cela avait été le cas les autres années.

L'an dernier le Maire avait envisagé de majorer la taxe d'habitation de 150€/habitant pensant que cela serait compensé à même niveau par l'Etat. Il lui a été répondu à l'époque par les directions compétentes en la matière, que le Gouvernement allait compenser sur la base de l'année N-1. Cela n'a pas été le cas, il est donc dommageable qu'il n'ait pas suivi sa première idée, nous aurions eu un gain de 150 euros par habitant qu'il avait prévu de rembourser. Une ou deux communes en France ont pris ce pari risqué et ont été gagnantes.

En augmentant la taxe d'habitation, la compensation sera majorée puisque basée sur l'année N., c'est une décision stratégique. L'augmentation est peu élevée pour l'habitant puisqu'elle est de 5.80€. On escompte qu'elle sera remboursée par l'Etat en différé.

Le Maire rappelle qu'en matière de solidarité, la Ville d'Héricourt a soutenu les autres communes du Pays d'Héricourt concernant le haut débit. La Haute-Saône fait la course en tête dans ce domaine au niveau national. Avec un coût de raccordement de 100 euros, le haut débit peut désormais être accessible aux particuliers. Dans certains autres départements, cette somme peut atteindre 10 000€. Cela concerne plus particulièrement les villages puisqu'à Héricourt nous avons un débit correct. Après Bussurel, Vyans le Val et Chalonvillars, aujourd'hui le haut débit arrive dans tous les villages.

Fernand BURKHALTER tient à préciser que les maires des villages de la CCPH ainsi que la Ville d'Héricourt ont bien voulu accepter de contribuer à hauteur de 300 000€ sur les exercices 2018 et 2019.

Gilles LAZAR tient tout d'abord à remercier les services de la Ville d'Héricourt pour l'élaboration de ce budget et fait la déclaration suivante :

« Comme l'année dernière, nous ne nous opposerons pas à ce budget. Non pas qu'il réponde suffisamment aux attentes des héricourtois mais parce qu'il ne propose pas, contrairement au budget de la CCPH d'augmentation des impôts locaux. S'il n'augmente pas, vous ne pouvez pas non plus affirmer, comme vous l'indiquez en page deux de votre document qu'il baisse. Non globalement, sur les deux collectivités, ville et CCPH, les impôts locaux augmentent.

Nous remercions très sincèrement les habitants de Tavey que leur arrivée au sein de la commune nouvelle nous procure un bonus, tout du moins pour 3 ans de 92 000 euros. Sans ce bonus, notre budget stagnerait (+34 546 euros) car ni la DSU, ni la DSR n'augmentent.

Nous ne nous opposerons pas car il y a dans ce budget des investissements que nous soutenons : le parvis du château, le parc urbain et les aménagements du fg de Belfort et de l'avenue de St Valbert.

Je remarque au passage qu'hormis l'aménagement de l'avenue de St Valbert, les autres projets figuraient déjà dans le budget 2018. C'est en fait quasiment un copié collé, y compris avec le pouvoir d'achat des agents communaux : une priorité forte.

Si nous soutenons ces investissements utiles pour nos concitoyens, nous avons des points de désaccords comme celui du lotissement de Byans car vous le savez, nous nous opposons à l'étalement urbain qui est

contraire à la défense de l'environnement .Nous nous posons la question aussi sur les 500 000 euros fléchés sur une prévision du redéploiement des services centraux mutualisés.

Nous n'évoquerons, pas une fois de plus, à l'occasion de ce dernier budget de la mandature, les nombreux désaccords que nous avons avec cette majorité, ou plutôt avec le maire, en matière de sécurité, des politiques d'animation, culturelles et sportives. Nous l'avons dit, à chaque budget et nous ne voulons pas lasser. Le prochain scrutin municipal servira de juge de paix. Mais avant de conclure, puisque j'ai évoqué la politique sportive. Notre groupe est plus que choqué de la façon dont vous traitez l'Office municipal des sports en retirant un des plus gros clubs sportif d'Héricourt des critères de l'OMS : cela résume parfaitement votre comportement durant ces 6 années de mandature. »

La parole est donnée à **Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain**, qui tient à re-préciser qu'elle n'adhère pas au Parti Communiste et n'a aucune carte politique. Mme DAVAL fait la déclaration suivante :

« A l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, le budget primitif 2019. Vous nous avez préparé une présentation qui si on y regarde bien, est presque un copier/coller de l'an dernier. Ce qui est assez surprenant également c'est les chiffres que vous y annoncez, surtout dans le paragraphe investissement. Lors des précédents conseils municipaux et même dans celui-ci (cf rapport 5), nous ne retrouvons pas les chiffres votés dans ces conseils municipaux. La présentation du budget primitif au vu des chiffres, n'est pas à prendre à la légère surtout lorsqu'il est présenté devant nous.

Je ferai une petite remarque sur la partie fiscalité : les chiffres sont en baisse pour la commune mais il aurait été judicieux d'y inclure également les chiffres de la CCPH pour se rendre compte que la taxe d'habitation ne baisse pas comme vous nous l'annoncez régulièrement. Vous nous avez transmis le dossier concernant le budget primitif 2019 dont vous venez de faire un très grand résumé dans votre présentation, surtout l'énumération habituelle des projets communaux et CCPH.

Je me permets d'apporter quelques petites remarques :

En introduction de votre budget primitif, vous faites un point sur des éléments statistiques de la commune. En 2014, suite à votre élection, le budget primitif avait présenté également des éléments statistiques. Aujourd'hui je tiens à vous en rappeler la teneur. Les chiffres concernant la population qui se trouvent sur le site de la CCPH et celui de la Ville sont complètement différents. Nous constatons que même entre les chiffres mairie et CCPH, vous n'avez pas les mêmes à ce jour. Aujourd'hui je ne peux que constater une baisse de la population même si vous intégrez Tavey. Concernant la superficie : à ma grande surprise l'espace forêts est exactement pareil, vous allez me répondre que avez reboisé, alors félicitation car le travail a été parfait pour avoir les mêmes surfaces !!!

En ce qui concerne les effectifs scolaires, malgré vos dires sur l'augmentation de la population, force est de constater une baisse depuis 2014. En 2019 nous avons un total de 2 770 alors qu'en 2014 nous étions à 2 834.

Vous abordez également les effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2019. Toute à l'heure vous nous avez dit être satisfait car le pouvoir d'achat des agents communaux est en augmentation. Pour rappel, en 2014 nous avions 160 agents, aujourd'hui il y en a 121. En 2014 il y avait 118 agents titulaires, aujourd'hui nous en avons 83. Nous avions 102 agents à temps complet en 2014, aujourd'hui nous en avons 76. Même si on fait le calcul avec les agents mis à disposition, nous sommes loin des 160 agents de 2014. Aujourd'hui on constate bien que l'évolution que présentez à la population, est complètement à l'inverse des chiffres qui nous sont donnés. »

Gérard CLEMENT – Maire délégué de Tavey répond quant aux surfaces de forêt. Il faut bien faire la différence entre les surfaces boisées soumises au régime forestier et celles qui ne le sont pas. Le dernier gros déboisement a eu lieu lors de la création de la LGV où Tavey a perdu 11 ha et également Héricourt du côté du Mont Danin. La forêt qui ne fait pas partie du régime forestier n'est pas incluse dans les chiffres indiqués.

M. CLEMENT souhaite apporter une précision quant à la taxe d'habitation. Elle a déjà baissé à hauteur de 30% pour 80% des citoyens. En 2019 elle baissera de 65% pour 80% des personnes, pour disparaître en 2021 pour 100% des ménages, sauf en ce qui concerne les résidences secondaires.

Gilles LAZAR, pour compléter les propos de Gérard CLEMENT, note que chaque augmentation des impôts locaux diminue la dette.

Le Maire confirme la baisse globale des prélèvements. Il précise qu'avant les « gilets jaunes » qui ont en partie raison, il avait bien conscience du taux des impôts qui était élevé, d'où son engagement de campagne de maintenir voire de baisser la fiscalité. Il confirme point par point que le coût global de la fiscalité a baissé pour les héricourtois et que le coût global des charges a baissé pour le contribuable héricourtois depuis 2014. Y compris la hausse des 5,80€/habitant qui a été compensée par la baisse de 15 à 20€/habitant du coût de l'enlèvement des ordures des ménagères. Parallèlement, le prix de l'eau a baissé depuis 2010 alors qu'il a

été augmenté de 100% par le syndicat en régie de Champagne sur la même période. Le coût global des services a baissé à Héricourt. A noter que la plupart des coûts de l'énergie, gaz et électricité, ont augmenté de 30% durant cette même période.

Il subsiste tout de même un différentiel de fiscalité entre les villages et la ville centre, d'où une politique de transfert de services à la Communauté de Communes, pour répartir la charge sur 20 000 habitants et non plus sur 10 000. C'est une stratégie qui a été mise en place et que l'Etat encourage. Cette stratégie est vertueuse parce que les personnes habitant la campagne profitent du même niveau de services que celles habitant en ville. A titre d'exemple, il y a plus d'inscrits à l'Ecole de Musique qui résident sur le pays d'Héricourt que des héricourtois. Le rapport est de 60% contre 40%. La situation est sensiblement la même à la Médiathèque François Mitterrand. Il est normal qu'il y ait un rééquilibrage de la fiscalité, c'est ce que les pouvoirs publics de Droite et de Gauche ont voulu et les contribuables héricourtois en tirent tous les bénéfices.

La progression de la population signe le dynamisme de notre ville. Les dotations apportées par l'Etat à la Ville sont 3 fois supérieures à celles des communes de même importance sur le département. Vous pouvez consulter tous ces chiffres sur le site de la DGFIP.

Laurent LE GUEN – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, page 8 du document, souhaite savoir en quoi consistent les frais de transports article 6331. C'est une dépense nouvelle par rapport aux années précédentes.

Le Maire répond que c'est le nouveau versement transport. Il profite de l'opportunité que lui offre cette question pour indiquer qu'il est prévu la création d'un versement transport de 3 700€. C'est une décision de la CCPH qui permettra de transporter les citoyens vers l'hôpital de Trévenans, grâce essentiellement au financement des entreprises locales de plus de 10 salariés à compter du 1^{er} juillet 2019. 250 000€ de recettes sont prévues pour une année pleine. Ce sont les salariés qui vont le payer d'une façon détournée, à moins que ce ne soit des bénéficiaires en moins pour les entreprises.

Gilles LAZAR s'insurge en faux et dit que ce ne sont pas les salariés qui vont payer. Ce versement transport est basé sur le chiffre d'affaires des entreprises.

Fernand BURKHALTER répond que le chiffre d'affaires est bien le résultat du travail des salariés et confirme que le versement transport correspond à 0.3% de la masse salariale des entreprises. « Vous votez toujours les dépenses jamais les recettes parce que vous êtes contre les entreprises, vous avez toujours été contre le développement économique. Ce versement transport permettra de financer un service de transport en direction de l'hôpital de Trévenans, hôpital que certains ont combattu alors que maintenant ils réclament un service de transport. »

Il y aura 2 transports le matin et 2 l'après-midi. Cette offre sera complétée à partir de 2020, par des transports réguliers en direction de Belfort et Montbéliard, à un rythme qui reste à définir. M. BURKHALTER est en contact avec les présidents des communautés d'agglomérations de Belfort et Montbéliard qui lui ont fait part des difficultés de mise en place de ce service qui passera sûrement par la création d'un syndicat réunissant les 3 collectivités. En effet, actuellement les bus d'Héricourt ne sont pas autorisés à circuler sur le territoire de la commune de Belfort, qui doit donner une autorisation. Il en va de même pour la commune de Montbéliard. Le versement transport constitue la première étape de ce projet. La seconde étape est que les communes voisines acceptent que nos lignes franchissent leur territoire. Nous travaillons à la création d'un syndicat de transport au sein duquel Héricourt sera représentée par Jean-Jacques SOMBSTHAY et Fernand BURKHALTER. 5 élus de Belfort et 5 élus de Montbéliard siégeront également.

Le budget primitif 2019 du budget principal recueille 10 abstentions (Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain + M. Jean-Philippe CLEMENT).

Le budget primitif 2019 du budget annexe du bois recueille 5 abstentions (Opposition de Droite + M. Jean-Philippe CLEMENT).

Le budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau recueille 5 voix contre (Front de Gauche et Républicain) et 5 abstentions (Opposition de Droite + M. Jean-Philippe CLEMENT).

Le budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement recueille 10 abstentions (Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain + M. Jean-Philippe CLEMENT).

Gilles LAZAR indique que son groupe vote contre le budget eau car il réclame le retour du service en régie et une sortie du système VEOLIA qui augmente le prix de l'eau. La baisse du prix de l'eau est une baisse purement technique, puisque M. BURKHALTER a décidé de baisser la taxe communale pour compenser, taxe qui permet de financer des travaux, ce qui met le service en difficulté. Le groupe du Front de Gauche et

Républicain souhaite que l'usine de reminéralisation, dont la dépense a été provisionnée depuis au moins 10 ans, soit effectivement construite et ne constitue plus un vœu.

Fernand BURKHALTER déclare que prix de l'eau à Héricourt est bien inférieur aux moyennes nationales et départementales. Le Syndicat des Eaux de Champagne est un syndicat au bord de la faillite qui présente 7 millions d'endettement. A contrario, Héricourt affiche 1,5 million d'euros de réserve financière et aucun endettement sur le budget Eau. C'est la raison pour laquelle le Maire est très réticent à adhérer à ce syndicat dont le prix de l'eau a augmenté de 100%. La gestion de Veolia est une gestion vertueuse alors que le prix de l'eau va encore doubler d'ici les 5 prochaines années à Champagne.

Rémy BANET observe que lors de la dernière mandature, la volonté de l'équipe municipale était de rejoindre le syndicat des eaux de Champagne. Il s'y était toujours opposé et constate que quelques années plus tard la position municipale a radicalement changé. Il rappelle que M. BURKHALTER faisait partie de l'ancienne équipe municipale.

Le Maire répond que l'ancienne équipe municipale a concédé le service à VEOLIA, ce qu'il continue de faire, dans la continuité du choix intelligent de ses prédécesseurs. Il explique avoir exprimé l'éventualité à la Communauté de Communes, de mutualiser la gestion de l'assainissement des communes du Pays d'Héricourt. Les Maires sont réservés à ce sujet. En tout état de cause, le débat sera clôt en 2026, il restera à définir le mode de gestion, en régie ou par délégation de service public à la compagnie privée qui a montré les avantages qu'elle pouvait apporter.

Gérard CLEMENT informe qu'il est délégué au Syndicat des Eaux de Champagne. Cela fait 3 ans qu'il ne vote pas le budget et alerte le Président sur l'endettement qui commence à devenir très critique. M. CLEMENT se dit très inquiet de l'état financier du Syndicat.

Gilles LAZAR fait observer qu'un prochain rapport de ce conseil porte sur le rattachement de Tavey au Syndicat des Eaux de Champagne.

Gérard CLEMENT répond que Tavey a adhéré à ce syndicat en 2003, qu'à cette époque là l'endettement était tout à fait correct. Désormais le réseau d'eau de Tavey appartient au Syndicat. En cas de non adhésion, il faudrait racheter le réseau d'eau.

Fernand BURKHALTER remercie les services et les adjoints qui ont contribué à l'élaboration de ce budget.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°2 : Vote des taux d'imposition 2019 - HERICOURT**

Le Maire expose que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget, il convient de déterminer les taux des trois taxes relevant de la commune à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre général du budget et au regard des bases prévisionnelles 2019 notifiées, il est proposé de maintenir pour la 8^{ième} année **consécutives** les taux des taxes directes locales à leur niveau 2018, confortant ainsi la volonté municipale de maintenir la pression fiscale sur les ménages.

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les taux suivants :

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles 2019	Taux proposés	Produit attendu
Taxe habitation	10 358 000	11.85 %	1 227 423 €
Foncier bâti	9 343 000	25.64 %	2 395 545 €
Foncier non bâti	78 500	58.79 %	46 150 €
		TOTAL	3 669 118 €

Le Maire fait remarquer que le produit total attendu est inférieur à celui de 2014 malgré la hausse de population.

Le vote recueille 5 voix contre (Opposition de Droite + M. Jean-Philippe CLEMENT) et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°2 : Vote des taux d'imposition 2019 - TAVEY**

Gérard CLEMENT expose que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget, il convient de déterminer les taux des trois taxes relevant de la Commune à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre général du budget et au regard des bases prévisionnelles 2019 notifiées, il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les taux suivants :

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles 2019	Taux proposés	Produit attendu
Taxe habitation	419 600	7.10 %	29 792 €
	Alternative optionnelle	8.00%	
Foncier bâti	261 300	14.19 %	37 078 €
Foncier non bâti	6 200	45.61 %	2 828 €

M. CLEMENT explique que lorsque Tavey a rejoint la commune d'Héricourt, le lissage des taux sur 12 ans voté à cette occasion devait commencer en 2019. Comme les délibérations n'ont pas été prises avant le 01/10/18, le lissage ne démarrera qu'en 2020. C'est pourquoi les taux d'imposition pour Tavey doivent être votés séparément cette année. La majorité des Elus de la commune de Tavey a choisi de rester solidaire des petites communes qui ont un énorme besoin du FPIC qui est une ressource du bloc communal, c'est-à-dire de la Communauté de Communes et des communes. En 2016, 500 000€ environ étaient perçus. Depuis 2018 nous ne sommes plus éligibles au FPIC mais soumis au régime de garantie avec une perte dégressive sur quelques années à hauteur de 500 000€ pour le bloc communal. Il va falloir compenser cette perte, que ce soit au niveau de la Communauté de Communes qui doit faire face à de nouveaux services (le nouveau gymnase, le bassin d'apprentissage notamment) mais également au niveau des communes. A titre d'exemple, en 2016 la commune de Tavey percevait au titre du FPIC 10 000€, en 2018 6 000€ ont été perçus.

Sylvie DAVAL intervient pour observer que plusieurs personnes ne savent pas ce qu'est exactement le FPIC.

Gérard CLEMENT explique que le FPIC est un fonds de solidarité alimenté par les communes riches et reversé aux communes les plus « pauvres ». Pour être éligible au FPIC, il faut avoir un effort fiscal agrégé supérieur à 1, sachant qu'un effort fiscal agrégé prend en compte la fiscalité de la Communauté de Communes et la fiscalité des communes. Notre effort fiscal agrégé est d'environ 0,965 ce qui explique que nous ne soyons plus éligibles au FPIC.

Par voie de conséquence, il a été décidé à la Communauté de Communes d'augmenter la taxe d'habitation tandis que la majorité des communes de la CCPH ont voté une augmentation de leurs taux. Par esprit de solidarité, la majorité des Elus de Tavey propose donc une augmentation du taux de la taxe d'habitation de Tavey de 7,10 à 8, sachant que 80% des habitants ont déjà bénéficié d'un abattement en 2018, abattement qui va se poursuivre en 2019, la taxe devant disparaître pour tout le monde en 2021.

A noter également qu'au niveau des ménages les plus sensibles, Tavey avait voté un abattement spécial pour les familles ayant deux enfants et plus, abattement qui est maintenu. Quoiqu'il en soit il faut être conscient que les taux de la commune de Tavey vont évoluer pour atteindre ceux de la commune d'Héricourt en 2031.

Gilles LAZAR déclare s'opposer à la logique du système qui veut qu'il faut augmenter les impôts ménages pour que les communes puissent fonctionner et investir.

Gérard CLEMENT répond qu'il y a une autre solution : diminuer les services à la population.

Gilles LAZAR estime qu'il y a un autre moyen d'avoir des revenus avec la contribution aux entreprises.

Gérard CLEMENT répond que la petite commune ne peut percevoir les impôts économiques.

Le Maire informe qu'il y a eu un débat très enrichissant à ce sujet à la Communauté de Communes. Il remercie les maires des communes de la CCPH à qui il a été demandé de majorer leur fiscalité locale alors que celle d'Héricourt demeure au même niveau, considérant que l'effort des contribuables héricourtois qui participe pour beaucoup au FPIC ne pouvait être augmenté. Les Maires sont courageux d'avoir proposé dans leurs conseils municipaux une majoration des impôts locaux. La plupart ont été suivis et la majoration a été votée grâce à un travail d'explications et de conviction.

Fernand BUKHALTER fait également remarquer qu'Héricourt a été solidaire pour la mise en place du haut débit dans les villages qui représente 9€/habitant pendant 10 ans pour les communautés de communes.

Sylvie DAVAL intervient quant au terme « alternative optionnelle » et informe que son groupe est contre cette alternative.

Le rapport est adopté compte tenu de 5 voix contre (Opposition de Droite et J.Philippe CLEMENT) et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°3 : Adoption de la répartition des crédits de subventions aux associations inscrits au Budget Primitif 2019**

Le Maire expose que d'une manière générale, les associations voient leurs crédits reconduits en 2019, certaines bénéficiant d'une subvention exceptionnelle.

A noter l'arrivée de nouvelles associations : Odyssée du Cirque, Galactik Classico Futsal Club, Fil'Scrap, les Pappys du Cœur (Bussurel), la Société de Chasse et le Club de Gymnastique Les Gros Volons de Tavey.

L'Assemblée est donc invitée à se prononcer sur la répartition des crédits de subventions inscrits au Budget Primitif 2019, tels qu'ils figurent ci-dessous.

Services	Subventions et participations spécifiques	PM 2018	2019
012		19 110,00	20 951,00
	Comité des Œuvres Sociales	12 290,00	12 411,00
	Comité des Œuvres Sociales (Bons d'achat de Noël)	6 820,00	8 540,00
0250	Participations diverses	775,50	775,50
	Elus et candidats socialistes et républicains	540,50	540,50
	Fédération élus locaux altern écologistes	23,50	23,50
	Opposition de gauche : élus communistes et parti de gauche (ADECRC)	117,50	117,50
	Opposition de droite Ensemble pour un vrai changement	94,00	94,00
1131		3 060,00	3 060,00
	Amicale Sapeurs Pompiers	3 060,00	3 060,00
2551		5 000,00	5 000,00
	Voyages et sorties scolaires	5 000,00	5 000,00
3244		2 100,00	2 100,00
	Jardins du Mont Vaudois	2 100,00	2 100,00
5243		11 204,00	11 204,00
	M.A.S. (Magasin Alimentaire Sociale) Compensation loyer	5 100,00	5 100,00
	ALTAU	4 574,00	4 574,00
	ANPAA (Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme)	1 530,00	1 530,00
	TOTAL	41 249,50	43 090,50

Services	Subventions aux associations d'intérêt local non sportives	PM 2018	2019
0250	Associations diverses	18 393,80	22 535,40
	Adapei IME Héricourt	161,00	161,00
	Amicale Laïque	4 300,00	4 300,00
	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	200,00	200,00
	Amicale des Travailleurs marocains d'Héricourt	700,00	700,00

	Amis du Fort du Mont Vaudois	2 000,00	2 000,00
	+ frais de reprographie	64,80	102,40
	Journée du Patrimoine Amis du Temple (Héricourt)	300,00	300,00
	APACH (Association Promotion Artisans Commerçants héricourtois)	2 000,00	2 000,00
	Amicale Philatélique	208,00	208,00
	Amis du CRF - Hôpital Bretegnier	102,00	102,00
	+ frais de reprographie	18,00	32,00
	Chorale Paroissiale Catholique	78,00	78,00
	Comité des Fêtes Les Vies La Joie	95,00	95,00
	Croix Rouge (Vesoul)	1 020,00	1 020,00
	Donneurs de sang	168,00	168,00
	FNACA	61,00	61,00
	FNATH	254,00	254,00
	AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)	61,00	61,00
	Fila'Scrap	0,00	500,00
	Franche Comté Parkinson	200,00	200,00
	Fréquence 70	153,00	153,00
	Héri Joue	150,00	400,00
	HPH - Histoire et Patrimoine d'Héricourt (y compris Fête du Château)	3 000,00	3 000,00
	HPH - Histoire et Patrimoine d'Héricourt (Edition Cahier n°9)	500,00	500,00
	La Caponnière	102,00	102,00
	Les Gros Volons (Club gymnastique Tavey)	0,00	250,00
	Les Pappys du Cœur	0,00	200,00
	Médaillés Militaires	61,00	61,00
	Mélodie des Fuseaux <i>(en 2018 subvention de démarrage)</i>	500,00	300,00
	Nos Amis les Chats	200,00	200,00
	L'Odyssée du Cirque	0,00	3 000,00
	Prévention routière - Subvention de fonctionnement	102,00	102,00
	Prévention routière - Intervention écoles	500,00	500,00
	Restaurants du Cœur	550,00	550,00
	Société de Chasse Tavey	0,00	90,00
	Souvenir Français	61,00	61,00
	Tip Top Form	300,00	300,00
	UNADIF	61,00	61,00
	UNC-AFN	61,00	61,00
	Conjoints survivants et parents d'orphelins	102,00	102,00
	TOTAL	18 393,80	22 535,40

Anne-Marie BOUCHE remarque que l'association de l'Odyssée du Cirque bénéficie d'un montant trop élevé de subventions. Ce n'est pas une association type loi 1901 mais c'est une association de professionnels. D'ailleurs un des vice-présidents de la CCPH l'a dit lui-même en commission de culture et sport dernièrement. Elle informe qu'elle ne votera jamais une quelconque subvention pour l'Odyssée du Cirque qu'elle dit être une entreprise pour laquelle il a été aménagé un terrain pour un coût de 500 000€, financé par les contribuables de la Communauté de Communes.

Le Maire intervient pour indiquer que l'Etat, la Région et le Département ont été des partenaires financiers importants sur ce dossier.

Anne-Marie BOUCHE observe qu'avec 300 adhérents à raison de 450€ d'adhésion annuelle, l'Odyssée du Cirque perçoit 135 000€/an de recettes.

Le Maire répond que cette recette ne couvre pas 4 salaires.

Anne-Marie BOUCHE pense qu'il y a un problème de gestion au sein de cette association. « Trop c'est trop ! Des intervenants extérieurs sont venus à la demande de cette association pendant 15 jours, ils ont été nourris et logés aux frais de la CCPH. »

Fernand BURKHALTER dément formellement un quelconque paiement de repas ou hébergement pour les intervenants. « Vos propos sont diffamatoires à l'égard du vice-président concerné, presque dignes du pénal. J'affirme solennellement n'avoir jamais payé quoique ce soit pour une troupe d'intervenants à l'Odysée du Cirque».

Sandrine PALEO demande à M. le Maire s'il a un problème avec le genre car il semble qu'il coupe systématiquement la parole aux femmes. « Vos remarques sont sexistes et déplacées. Est-ce que vous aimez dévaloriser les femmes ? »

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel fait remarquer que Gilles LAZAR s'est plaint que le Maire l'interrompait et c'est bien un homme.

Sandrine PALEO estime que dire « la nature s'exprime » lorsque Mme BOUCHE et Mme BOURGON ont eu une altercation, est déplacé et sexiste.

Le Maire répond qu'il essaie de mettre en valeur les femmes, preuve en est qu'il a recruté une directrice alors que les directeurs généraux avaient toujours été des hommes jusqu'à présent à Héricourt. C'est donc un démenti cinglant. Il fait remarquer qu'il recrute beaucoup plus de collaborateurs femmes qu'hommes.

* * * * *

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture présente les subventions allouées aux associations culturelles qui sont à l'identique par rapport à 2018, sauf une nouvelle subvention pour un Festival Celtique.

Services		PM 2018	2019
	Subventions aux associations culturelles		
3111		3 000,00	3 000,00
	Harmonie Municipale	3 000,00	3 000,00
0250		25 165,40	30 167,00
	A'CHOR Ensemble vocal	311,00	311,00
	+ frais de reprographie	14,40	16,00
	Alternadiff	6 088,00	6 088,00
	Alternadiff Impetus Festival (à hauteur de la subvention CCPH)	1 000,00	1 000,00
	Musiques et Mémoire (Festival)	2 000,00	2 000,00
	In Ouie Cours	7 650,00	7 650,00
	Musiques en Pays d'Héricourt	8 000,00	8 000,00
	Société Histoire Naturelle Pays Montbéliard	102,00	102,00
	Festival de Musiques celtiques (subvention exceptionnelle)	0,00	5 000,00
	TOTAL	28 165,40	33 167,00

* * * * *

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport en préambule à la présentation des subventions aux associations sportives, déclare : « Je tiens à remercier la Commission de Subvention de l'Office Municipal des Sports pour son très bon travail.

Suite au retrait du SGH Foot de l'OMS pour des raisons qui leur sont propres, l'enveloppe devait être de 49 125€. Alors que l'enveloppe de l'OMS dans de nombreuses villes est stable voire même en baisse, celle d'Héricourt a augmenté de 8%, ce qui prouve le soutien important aux clubs sportifs apporté la Ville d'Héricourt et la CCPH, qui outre cette augmentation, offrent des équipements sportifs nombreux et de qualité.

Je pense que la hausse de 8% sera reconnue par le monde sportif héricourtois, hausse qui représente environ 80 cts par licencié. Nous avons tenu compte des frais supplémentaires induits par les transports lors des compétitions en grande région Bourgogne Franche-Comté. Héricourt est une ville sportive et nous pouvons en être très fiers. La hausse de 8% est geste fort en direction des clubs. »

Services	Subventions aux associations sportives	PM 2018	2019
400	Clubs adhérents à l'OMS - Déplacements sportifs	60 000,00	53 000,00
	ASBH Football	635,00	0,00
	HAC - Héricourt Athlétisme Compétition	1 051,00	1 576,00
	Karaté Shotokan	2 533,00	2 519,00
	La Vaudoise Gymnastique	7 388,00	7 194,00
	La Vaudoise Judo/Ju Jitsu	8 397,00	8 511,00
	La Vaudoise Karaté	364,00	496,00
	SGH Athlétisme	7 144,00	6 699,00
	SGH Football	10 875,00	0,00
	SGH Tennis	4 329,00	4 256,00
	SGH VTT - HERICOURT 2 ROUES	1 105,00	1 046,00
	SGH Basket	5 642,00	8 365,00
	Amicale Laïque Badminton	5 213,00	6 051,00
	Roller Club	3 175,00	3 006,00
	Full Contact	537,00	598,00
	Arc Héri Courtois	1 612,00	2 683,00
	Participations aux frais de reprographie	81,60	49,60
	La Vaudoise Gymnastique	81,60	49,60
	Office Municipal Sports	2 000,00	2 000,00
	Récompenses sportives	1 500,00	1 500,00
	Soutien frais de secrétariat	500,00	500,00
	Autres	12 880,80	28 473,30
	SGH Football	0,00	14 600,00
	Athlético Chenevières	700,00	500,00
	ASVB Vétérans Bussurel	92,00	92,00
	Groupe Spéléo M.Loubens	449,00	449,00
	Marche Buissonnière	153,00	153,00
	+ frais de reprographie	14,80	7,30
	Galactik Classico Futsal Club	0,00	700,00
	Amicale Laïque Badminton Subvention valorisation niveau national	1 200,00	1 200,00
	Pom Pom Girls	311,00	311,00
	Subvention "Les 10 km d'Héricourt" SGH Athlétisme	3 000,00	3 000,00
	SGH Football section sport études	1 500,00	1 500,00
	SGH Football section sport études Carence animateur sportif	3 000,00	3 000,00
	LA Vaudoise Judo section sport études	250,00	250,00
	La Vaudoise Tai Chi	411,00	411,00
	ASMB Section Patinage/Ballet sur glace ASMB Belfort Nation'Cup (subvention exceptionnelle)	0,00	100,00
	Héricourt Athlétisme Compétition En Trail du Mont Vaudois (subvention exceptionnelle)	500,00	500,00
	SGH Basket (subvention exceptionnelle Camp d'Eté)	0,00	500,00
	Natation (déplacements inclus)	1 300,00	1 200,00
	Compensation tarification préférentielle adhérents héricourtois	555,00	885,00
	SGH Basket	350,00	445,00
	Roller Club	205,00	440,00
	TOTAL	75 517,40	84 407,90
	TOTAUX	163 326,10	183 200,80

Anne-Marie BOUCHE tient à féliciter Chantal GRISIER qui fait un très bon travail au niveau de l'OMS.

Elle est étonnée que le Conseil Municipal fasse des chèques en blanc pourquoi ? La commission des sports a été convoquée très tardivement, c'est pourquoi elle n'a pas pu y assister. Comment se fait-il que nous n'ayons pas accès aux dossiers de subventions allouées ? Il n'y a aucune transparence. Son groupe votera pour parce qu'il ne veut pas pénaliser certaines associations qui font du bon travail alors que d'autres « passent à la caisse » chaque année sans rien faire.

Rémy BANET demande est-ce que c'est la fin annoncée de l'OMS ? Lorsque le SGH Foot adhère à l'OMS, il percevait 10 000€, il quitte l'OMS et perçoit une subvention de 14 600€ + 4 500€ pour Sport Etudes cela fait quasiment 20 000€ d'aide financière. Moralité, il conseille aux autres clubs de ne plus adhérer à l'OMS pour percevoir plus de subventions.

Sylvie DAVAL interroge : « pouvez-vous nous expliquer pourquoi la subvention SGH a été retirée des subventions de l'OMS ? Pourquoi au final la subvention allouée à SGH FOOT est-elle supérieure à celle de l'an dernier ? En faisant cela, ne pensez-vous pas que vous fragilisez le monde sportif ? Dorénavant n'importe quelle association sportive pourra décider de ne plus adhérer à l'OMS et venir frapper à votre porte pour obtenir une subvention supérieure. C'est un retour à la situation d'avant 1994, date de la création de l'OMS. »

Mme DAVAL a également constaté depuis 2014, que régulièrement des associations oublient de déposer leur dossier à la date limite et présentent des demandes tout au long de l'année. Est-ce qu'il serait possible que leurs demandes soient rejetées par souci d'équité par rapport aux autres associations qui elles font l'effort de rendre à date leur dossier de demande de subvention ?

Le Maire répond qu'il n'a pas une approche punitive. Il déclare que les Elus d'Opposition devraient féliciter la municipalité pour l'augmentation des subventions, 12% de hausse pour le mouvement associatif dans sa globalité de la part d'une ville qui maintient sa fiscalité. Le mouvement associatif est reconnu et encouragé à Héricourt. L'Odyssée du Cirque est préfigurateur d'un centre régional du cirque qui aura un rayonnement régional voire national. Les 500 000€ auxquels Mme BOUCHE fait allusion sont des fonds apportés par l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté et peut-être l'Europe.

En ce qui concerne les SGH, Fernand BURKHALTER a eu à traiter ce dossier en direct avec Martine PEQUIGNOT. Pour expliquer cette situation il faut revenir en arrière : il a encouragé la création d'un club affaires autour du football qui a connu un succès qui dépasse ses propres convictions puisqu'il récolte aujourd'hui beaucoup d'argent. Il utilise le logo de la CCPH pour récolter des fonds auprès des entreprises. Il avait été convenu avec Gérard CLAUDE – Président SGH, que les fonds récoltés avant la création du club affaires seraient figés, soit 5 000€ pour le club de Haute Lizaïne et 20 000€ pour les SGH et que tout ce qui était récolté en sus serait partagé entre les clubs au prorata de leur engagement. Le Maire s'est très rapidement désengagé de ce club affaires parce que la règle qui avait été fixée n'a pas été respectée. Il faut rétablir des règles plus justes, adaptées à la situation actuelle mais cela demande un peu de temps. Dans ce contexte, Fernand BURKHALTER a reçu les Sports Généraux et exceptionnellement ils vont bénéficier de la subvention dont ils bénéficiaient il y a 4 ou 5 ans. Il se dit très heureux de faire cet effort en faveur de ce club qui le mérite amplement.

Rémy BANET demande pourquoi au final le SGH Foot a quitté l'OMS ?

Le Maire répond que l'OMS ne prenant pas en compte les subsides privés dans ses critères, le SGH Foot a quitté l'OMS.

Chantal GRISIER souhaite ajouter que l'OMS et son Président Pascal ROUSSEAU est sur une pente ascendante au niveau des manifestations (téléthon, forum des associations, fête de la fraternité...) et que les clubs sont véritablement soutenus. Elle se dit confiante quant à son avenir.

Sylvie DAVAL déclare qu'il est bien dommage que le Maire ait accepté le retrait des SGH Foot et que l'Office Municipal des Sports n'a pas été critiqué, loin de là. Elle fait remarquer que le retrait d'une grosse association a été accepté ce qui peut être considéré comme une incitation à ne plus adhérer à l'OMS.

Anne-Marie BOUCHE demande à ce que la subvention en faveur de l'Odyssée du Cirque soit votée à part pour ne pas pénaliser les autres associations.

Gilles LAZAR indique que l'Opposition de Gauche, comme chaque année, reverse sa subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

La subvention en direction de l'Odyssée du Cirque recueille 3 voix contre et 4 abstentions.

La répartition des subventions en direction des associations héricourtoises pour 2019, hors Odyssee du Cirque est votée à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°4 : Reprise et ajustement des provisions budgétaires**

Le Maire expose que des provisions pour risques charges et pour dépréciations ont été constituées, de 2012 à 2017, de façon à anticiper d'éventuels risques financiers pour les montants suivants :

Budget Principal :

	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE Au 1 ^{er} janvier 2019
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES AU 31/12/2018						
Prov. pour risques et charges	0		209 000.00	209 000.00	100.00	208 900.00
Evolution taux d'intérêts et perte change	0	02/01/2013	200 000.00	200 000.00	50.00	199 950.00
Litiges	0	02/01/2013	9 000.00	9 000.00	50.00	8 950.00
Provisions pour dépréciation	0		52 163.01	52 163.01	167.12	51 995.89
Provision admission en non valeur	0	02/01/2013	52 163.01	52 163.01	167.12	51 995.89
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES			261 163.01	261 163.01	267.12	260 895.89

Il convient d'ajuster les provisions aux risques encourus pour les montants suivants :

- Provisions sur emprunts : reprise du solde soit **199 950 €**
- Provision sur litiges (PLU) : reprise du solde **8 950 €**
- Provisions admission en non valeur : Reprise partielle de **16 900.00**, soit un solde de provisions constituées de 35 095.89 €

Budget Assainissement :

L'état pour créance douteuse transmis par la Trésorerie concernant la commune de Tavey nous conduit à constituer une provision de 225 €.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la reprise des provisions sur le budget principal et à constituer une provision pour le budget assainissement.

Le vote recueille 5 abstentions de l'Opposition de Droite et M. Jean-Philippe CLEMENT.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°5 : Requalification urbaine et aménagement de la porte d'entrée ouest d'Héricourt Avenue de Saint Valbert – Nouveau plan de financement**

Le Maire expose que par délibération en date du 18 février 2019, le Conseil Municipal a adopté le programme et le plan de financement des travaux de requalification de l'Avenue de Saint Valbert, estimés à 830 000 €HT.

Une modification de la répartition des crédits réservés au titre du Contrat de Métropole (Région Bourgogne Franche-Comté) nous permet d'inscrire une subvention prévisionnelle de 240 000 € au lieu des 224 000 € initialement escomptés.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir adopter le plan de financement ci-dessous prenant en compte cette nouvelle situation.

TOTAL DES DEPENSES EN €HT	830 000	
I - AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION URBAINE		
DEPENSES EN €HT	605 000	
Travaux	590 000	
Imprévus	15 000	
RECETTES	605 000	
ETAT – DETR/DSIL/CONTRAT RURALITE	244 000	40.33 %

CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE	240 000	39.67 %
AUTOFINANCEMENT	121 000	20 %
II - PISTE CYCLABLE		
DEPENSES EN €HT	225 000	
Travaux	210 000	
Imprévus	15 000	
RECETTES	225 000	
ETAT - DSIL/DETR/CONTRAT RURALITE	79 500	35 %
PACT	37 500	17 %
FEDER et/ou AFIT (Agence de Financement des Infrastructures de Transport)	63 000	28 %
AUTOFINANCEMENT	45 000	20 %

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N° 6 : Demandes de subventions au Conseil Départemental de Haute-Saône**

□ **TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RÉPARATION DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Dans le cadre de la politique du Conseil Départemental en faveur de la préservation ou de l'amélioration des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, une subvention peut être sollicitée pour les travaux de remplacement de menuiseries bois par des menuiseries en PVC.

L'École Maternelle Louise Michel les Chenevières est inscrite au programme des travaux 2019 pour un montant de 20 000 €HT.

Travaux prévus	Montant HT prévisionnel
Remplacement de 6 fenêtres avec volets roulants Salle de motricité	8 400.00 €
Remplacement de 4 portes	11 600.00 €
TOTAL	20 000.00 €

Le plafond annuel de dépenses subventionnables est défini selon un barème déterminé en fonction du nombre d'écoles et de classes existantes. Pour Héricourt, le plafond est fixé à 20 000 €HT de dépenses.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le plan de financement ci-dessous et autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône.

DEPENSES :	20 000 €HT
RECETTES :	
Conseil Départemental de Haute-Saône	
Montant subventionnable	20 000 €HT
Taux de subvention	30 %
Subvention	6 000 €HT
Autofinancement Ville d'Héricourt	14 000 €HT

Le rapport est voté à l'unanimité.

□ **POSE DE BORDURES DE TROTTOIRS ET CANIVEAUX**

Par ailleurs, au titre de la **pose de bordures de trottoirs et de caniveaux**, une subvention peut être sollicitée pour les travaux inscrits au Budget 2019.

La participation départementale est fixée à 10 € par mètre linéaire dans la limite de 1 200 mètres par période de 2 ans (années civiles glissantes).

Ayant bénéficié d'un subventionnement pour 825 mètres en 2018 pour l'aménagement de l'entrée de Ville coté Belfort, nous pouvons prétendre en 2019 à une aide pour la pose de 375 mètres de bordures.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône, soit 3 750 € dans le cadre du programme de requalification urbaine et d'aménagement de l'entrée de ville Avenue de Saint Valbert.

Le rapport est voté à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N° 7 : Demandes de subventions au titre de la programmation du Contrat de Ville 2019**

Marie-Claude LEWANDOWSKI – Conseillère Municipale déléguée au Contrat de Ville, expose que le Comité de Pilotage du Contrat de Ville s'est réuni, en présence des financeurs, le 12 février dernier afin d'échanger sur la programmation 2019.

Pour mémoire, l'architecture des contrats de Ville est constituée de 4 piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique et l'emploi
- Les valeurs de la République et la Citoyenneté

Ces piliers étant eux-mêmes déclinés en 6 thématiques : l'Education, la parentalité et les droits sociaux, le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants, la prévention et la lutte contre les discriminations, le développement économique et l'emploi et enfin le cadre de vie et le renouvellement urbain..

La programmation 2019 voit la reconduction des actions socles figurant dans les programmations précédentes avec notamment :

- **Accompagnement des enfants, des jeunes dans leur parcours éducatif** avec l'intégration du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) dans le volet éducation du contrat de Ville depuis 2018.
- **Animations enfances et jeunesse** : Programme d'animations sur le quartier pendant les vacances scolaires à destination des enfants et adolescents de 6 à 18 ans avec la participation d'associations sportives et culturelles héricourtoises.
- **Action emploi** : Axe fort de la programmation, le volet emploi doit concentrer 20% de l'enveloppe de l'Etat. A ce titre, ont été identifiées deux actions visant pour la première à réduire le nombre de demandeurs d'emploi sur le quartier en ciblant principalement le public féminin entre 25 et 49 ans. Pour la seconde, une « charte entreprise et quartier » a été signée avec onze entreprises dans l'objectif d'accueillir des personnes issues des quartiers dans le cadre de stage, d'apprentissage ... en favorisant l'accompagnement dans leurs parcours professionnels.

Deux actions nouvelles viendront compléter cette programmation :

- **Les projets du Conseil Citoyen** qui permettront de mettre en valeur les initiatives des habitants du quartier des chenevières qui s'impliquent dans la vie locale,
- **Le Point d'Accompagnement Numérique** pour les démarches quotidiennes qui vise à apporter un soutien aux habitants fragilisés face à la dématérialisation des démarches administratives. Des temps d'informations thématiques seront proposés pour faciliter cette transition.

Enfin certaines actions sont revisitées :

- L'action sur les valeurs de la république et pour la sensibilisation sur la laïcité mettra l'accent sur l'éducation à l'image en permettant à notre jeunesse de réaliser des vidéos sur ce sujet.
- La semaine thématique « Action Parent Zéro –discr» n'est serait pas reconduite en tant que telle mais intègre dans l'action de proximité en y intégrant les activités bien-être et le repas intergénérationnel .

Au total ce sont **13** actions qui sont présentées au titre de la programmation 2019 pour un budget prévisionnel de **206 233 €** et des subventions attendues à hauteur de **100 385 € (48.67%)**, soit une charge résiduelle pour la Ville s'élevant à **105 848 € (51.32 %)**.

L'Etat reste notre principal financeur avec une prise en charge à hauteur de **58 052 €** correspondant à **28%** de la dépense. La CAF apportera son soutien à hauteur de **20 100 € (10 %)** dont **8 500 €** lié spécifiquement à la Politique de la Ville et **11600 €** au titre du CLAS. Le Département abondera cette programmation à hauteur de **8 300 €**.

Il est à noter la reconduction de l'enveloppe de la Région à hauteur de **10 000 €** conformément à son engagement pris dans le cadre de la signature de la Convention Régionale de Cohésion Sociale.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir valider la programmation 2019 du Contrat de Ville et autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de nos Partenaires.

Sandrine PALEO souhaite savoir en quoi consiste l'action portant sur l'éducation à l'image.

Le Maire répond que c'est une action nouvelle consistant à éduquer quant aux images nombreuses véhiculées par les réseaux sociaux.

Catherine DORMOY demande que les actions soient détaillées.

Le Maire répond que ces actions étant très nombreuses, il convient de prendre connaissance régulièrement des plaquettes éditées par le Centre Social Simone Signoret.

Laurent LE GUEN demande qui est le chef de projet du Contrat de Ville ?

Le Maire répond qu'il y a un pilote, Haje TAFFAHI – Directeur du Centre Social Simone Signoret, placé sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services. Le pilote coordonne les actions, anime les réunions avec les financeurs.

Catherine DORMOY à propos de l'action « accompagnement des enfants dans leur parcours éducatif et scolaire » pense qu'il y a un problème de fond avec l'Education Nationale, auquel il faudrait remédier ce qui éviterait la mise en place de ce type d'action. Les programmes ne sont pas adaptés.

Le Maire interrompt Mme DORMOY en lui indiquant que son intervention est hors sujet, nous ne sommes pas là pour faire le procès de l'Education Nationale et lui indique qu'elle n'a plus la parole.

Le vote est unanime compte tenu d'une abstention de Mme Catherine DORMOY.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°8: Parc urbain de la Lizaine – Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, extension de l'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunication**

Le Maire expose que préalablement à la réalisation du Parc urbain Plaine de la Lizaine, il y a lieu de prévoir l'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité du périmètre, l'extension de l'éclairage public et la création d'un génie civil de télécommunications.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) et comprennent :

- Le remplacement d'environ 350 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que les branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains
- La pose d'un fourreau d'éclairage public en coordination avec le réseau basse tension
- La création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans le secteur

Au regard des dispositions actuellement en vigueur, cette opération peut être prise en charge dans les conditions suivantes par le SIED 70, la contribution de la Ville d'Héricourt ressortant à 71 432.83 €HT.

Nature des travaux	Montant	Aides financières du SIED 70 ou encaissés par lui	Contribution demandée par le SIED 70
Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité	69 519.07	22 493.05	47 026.02
Renforcement de l'installation d'éclairage public	4 483.52	373.63	4 109.89
Création d'un génie civil de communications électroniques	22 468.92	2 172.00	20 296.92
TOTAUX €HT	96 471.51	25 038.68	71 432.83

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'adopter ce programme ainsi que son plan de financement
- de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec le SIED 70 ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution
- de s'engager à inscrire la dépense au Budget 2019

Sylvie DAVAL estime que le faubourg de Belfort aurait également pu bénéficier d'un aménagement esthétique avec l'enfouissement des lignes aériennes.

Le Maire explique que la dépense aurait été trop importante compte tenu du niveau de subventionnement, il est un gestionnaire non dispendieux. L'esthétique du Faubourg de Belfort est satisfaisante, il n'a que de bons retours sur cet aménagement.

Avenue de St Valbert, des lignes aériennes particulièrement disgracieuses vont être enterrées au droit d'une allée piétonne.

Sylvie DAVAL déplore que certains riverains n'aient pu bénéficier de places de stationnement lors de l'aménagement du Faubourg de Belfort, alors que d'autres n'utilisent pas celles qui leur ont été attribuées.

Le Maire répond que les riverains ont bien été consultés, le projet a été présenté maison par maison, toutes les observations ont été prises en compte.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°9 : Acquisition d'un terrain pour réserve foncière à Bussurel**

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel, expose que Monsieur Michel BENCETTI, propriétaire d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section 108B0 0202 d'une superficie de 2 510 m² et située lieu-dit « Prés sous le Village » à Bussurel, a émis le souhait de vendre son bien.

Compte tenu de sa proximité avec la zone industrielle, le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction pour un montant de 2 008 € soit 0.80 € le mètre carré.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°10 : Lotissement d'Etrimolets à Bussurel – reprise de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal**

Pierre-Yves SUTTER expose qu'en date du 02 décembre 2003, la SCI des Coteaux, représentée par Monsieur Michel BENCETTI, a été autorisée à créer un lotissement à usage d'habitation à Bussurel.

Les travaux de viabilité du lotissement ont été achevés le 31 octobre 2008 et le transfert de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal n'a jamais été officialisé par acte.

Aussi, aujourd'hui il convient de régulariser cette situation et d'intégrer les voies du lotissement, à savoir l'impasse du Château d'Eau et l'impasse des Champs du Haut, dans le domaine public communal (parcelle cadastrée section 108ZC 0097).

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction dont les frais d'acte seront supportés par la SCI des Coteaux.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°11 : Acquisition de terrain rue des Coteaux et rue d'Etrimolets à Bussurel**

Pierre-Yves SUTTER expose que la société NEOLIA est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 108B0 numéro 1068 d'une superficie totale de 1 856 m², située rue des Coteaux et rue d'Etrimolets à Bussurel, et sur laquelle sont construits 5 pavillons.

Cette parcelle supporte également une station VEOLIA (surpresseur d'eau) et une partie du terrain est dédié à du stationnement public.

Ainsi, pour ces raisons, NEOLIA propose de nous céder environ 259 m² à l'euro symbolique, comme figuré en jaune sur le plan joint.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction sachant que les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés par NEOLIA.

Sylvie DAVAL demande si les travaux de viabilité du lotissement ont été financés par la Commune ?

Pierre-Yves SUTTER répond que ce lotissement a été créé par un lotisseur privé.

Philippe BELMONT fait observer que les plans ne sont pas très lisibles.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°12 : Réactualisation du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eaux Potables de Champagny (SIAEP)**

Gérard CLEMENT expose que la commune de Tavey était adhérente du Syndicat Intercommunal depuis le 31 décembre 2012.

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, il convient de réactualiser le périmètre du SIAEP afin d'inclure la commune nouvelle d'HERICOURT, en lieu et place de TAVEY, sachant que seule l'aire géographique de TAVEY est concernée par cette adhésion.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires et à signer tous les documents permettant cette régularisation.

Rémy BANET demande si c'est la Commune Nouvelle qui adhère au SIAEP ou si c'est Tavey ?

Le Maire répond que c'est la Commune Nouvelle qui adhère, mais uniquement en ce qui concerne l'aire géographique de Tavey qui est une commune déléguée.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°13 : Contrat de concession du service public de chauffage urbain**

Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable, expose que le contrat de concession de type délégation de service public de la chaufferie collective bois-énergie et du réseau de chaleur du quartier Maunoury signé en 2005 avec ELYO devenu depuis COFELY, arrive à son terme 30 septembre prochain.

Les dispositions relatives à la conclusion d'un contrat de délégation de service public sont définies par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon lesquels il revient au conseil municipal de se prononcer sur le principe de délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées.

Par ailleurs, préalablement à la délibération du Conseil Municipal, il convient, le cas échéant, que l'avis des instances consultatives suivantes soit recueilli :

- La commission consultative des services publics locaux (CCSPL);
- Le Comité technique (pas nécessaire dans le cas présent : concerne essentiellement les cas de mise à disposition et de détachement de personnel).

Réunie, le 09 novembre dernier, la CCSPL s'est prononcée favorablement à l'unanimité compte tenu d'une abstention, Monsieur BELMONT, sur le principe de cette délégation de service public.

A l'issue de la procédure, le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le choix du délégataire au vu d'un rapport présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions, les motifs de choix du délégataire et l'économie générale du contrat.

Gilles LAZAR évoque la question du grappin qui a été défectueux longtemps.

Le Maire répond que c'est un dossier complexe, la nature des travaux à investir va bien évidemment impacter la délégation de service public.

Rémy BANET attire l'attention de l'Assemblée sur la gestion de ce magnifique équipement qui est en déficit depuis 2006. Il craint que le contribuable héricourtois ne doive « remettre la main à la poche » compte tenu d'un nouveau délégataire qui ne prendra pas à son compte le déficit annuel comme c'est le cas actuellement.

Le Maire répond qu'il y aura beaucoup d'offres pour gérer cet équipement aux mêmes conditions, puisque la gestion d'une chaufferie bois présente un intérêt notable pour les entreprises.

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 10 abstentions (Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain et M. Jean-Philippe CLEMENT).

* * * * *

▪ **RAPPORT N°14 : Personnel Territorial**

1) Création, transformation et suppression d'emplois

Le Maire expose qu'au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous,

La transformation d'emplois

Les propositions d'avancement de grade pour l'année 2019 ont été établies et transmises au Centre de Gestion de Haute Saône. Les commissions administratives paritaires compétentes se réuniront le 02 avril 2019.

Sous réserve des avis émis par ces commissions, il convient d'acter les transformations d'emplois à effet du 1^{er} mai 2019 au plus tôt en effet, certains agents remplissent les conditions d'avancement de grade à une date ultérieure. Il vous est rappelé qu'une transformation d'emploi s'analyse comme une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi.

➤ **Services Administratifs :**

- Un emploi de rédacteur à temps complet en un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- deux emplois d'adjoint administratif à temps complet en deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

➤ **Services Techniques :**

- un emploi d'adjoint technique à temps complet en un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

➤ **Service ATSEM, Personnel de Service :**

- un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

La suppression d'emplois

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient également de supprimer administrativement à compter du 1^{er} mai 2019 certains emplois devenus vacants suite aux admissions à la retraite, décès et départs de la collectivité à savoir :

- deux emplois d'attaché à temps complet
- un emploi d'attaché principal
- un emploi d'ingénieur à temps complet
- un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 5/35^{ème}
- un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet
- un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème}

Le Comité Technique réuni le 04 avril 2019 a émis un avis favorable.

2) Modification délibération n°103/2018 suite aux remarques de la Préfecture

Le Conseil Municipal dans sa séance du 10 décembre 2018 a approuvé la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les assistants de conservation.

Par courrier du 19 février 2019, Monsieur le Préfet nous invite à prendre une nouvelle délibération estimant que les critères d'attribution de l'IFSE et du CIA n'étaient pas fixés et que l'attribution des montants individuels ne relevait pas de la compétence de l'Assemblée délibérante mais de celle du Maire.

Il vous est proposé de répondre à l'injonction de la Préfecture en prenant une nouvelle délibération.

Par délibération en date du 18 juin 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2018.

Suite à la parution de nouveaux décrets concernant les assistants de conservation, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) aux assistants de conservation à compter du 1^{er} décembre 2018 dans les conditions suivantes :

Les critères d'attribution du RIFSEEP pour les assistants de conservation sont fixés par référence à la délibération 049/2018 du 18 juin 2018.

Le Comité Technique Paritaire a approuvé à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les assistants de conservation le 27 novembre 2018.

Le Maire propose d'abroger la délibération 103/2018 du 10 décembre 2018 et d'instituer le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les assistants de conservation à compter du 1^{er} décembre 2018 comme suit :

Les montants de l'IFSE et du CIA seront déterminés par l'autorité territoriale en fonction des groupes retenus et des montants maxima fixés par arrêtés ministériels à savoir :

Catégories B

ASSISTANTS DE CONSERVATION		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA IFSE	MONTANTS MAXIMA CIA
Groupe 1	Responsable de service	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de coordination, chargé de mission, expertise	14 960 €	2 040 €

Le rapport recueille 10 abstentions des 2 Oppositions et M. Jean-Philippe CLEMENT.

▪ **RAPPORT N°15 : Carte scolaire – Modification partielle du périmètre du RPI Bussurel/Vyans le Val**

Le Maire expose que par délibération n°004 du 19 février 2010, l'Assemblée délibérante a émis un avis favorable quant à la scolarisation des élèves de CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val au groupe scolaire Poirey, et ce à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Après une réunion de concertation avec les parents d'élèves, en présence des élus de Bussurel et du Maire de Vyans-le-Val, il convient de mettre fin à ce dispositif. Aussi, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, les CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val ne seront plus rattachés au groupe scolaire Poirey.

Anne-Marie BOUCHE déclare que c'est une bonne décision pour Bussurel, l'école apporte la vie dans un village.

Sylvie DAVAL exprime son inquiétude pour Poirey. La carte scolaire avait été modifiée en son temps pour sauver une classe à Poirey.

Pierre-Yves SUTTER répond que la raison principale de la modification de la carte scolaire à l'époque, était que l'école de Bussurel n'avait pas la capacité d'accueillir tous les enfants. Il y avait trop d'élèves au RPI. Les enfants ont été rattachés à Poirey qui a effectivement pu sauver une classe.

Le Maire ajoute qu'il espère que les postes tant à Bussurel qu'à Poirey seront maintenus. Il ne désespère pas de convaincre Mme l'Inspectrice à ce titre. Qui plus est, avec les demandes de dérogations de Bussurel pour venir à Poirey, les demandes de scolarisation d'enfants résidant dans d'autres communes, nous devrions pouvoir sauver ce poste.

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education s'abstiendra sur cette décision qui met en difficulté l'école Poirey et il n'est pas certain que cela sauve le poste à Bussurel.

Le Maire indique que les baisses d'effectifs sont le lot de beaucoup de villes, à titre d'exemple Vesoul a fermé et mis en vente 3 groupes scolaires.

Pierre-Yves SUTTER rappelle que l'Etat ne change pas les seuils de fermeture bien que la démographie baisse dans certaines communes.

Anne-Marie BOUCHE indique rejoindre Mme VARESCHARD sur ce point. Son groupe s'abstiendra.

Le rapport est voté compte tenu de 11 abstentions de l'Opposition de Droite, du Front de Gauche et Républicain, de M. Jean-Philippe CLEMENT et Mme Dominique VARESCHARD.

▪ **RAPPORT N°16 : Motion de soutien au personnel de l'Office National des Forêts**

Gérard CLEMENT propose la motion suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt soutient les personnels de l'Office National des Forêts. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi à l'avenir de nos villages, de nos écoles ...

A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre Département.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Sylvie DAVAL informe s'exprimer aussi au nom de Mme PALEO. Sachant qu'avec tout le déboisement tant aux Guinnottes que le projet de déforestation de 30 ha à Luze pour créer une zone d'activités, est-il bien cohérent de présenter une motion de soutien au personnel de l'ONF ?

Gérard CLEMENT répond qu'il y a eu seulement 1 are de déboisé soumis au régime forestier au niveau des Guinnottes. Le déboisement n'a rien à voir avec la qualité du travail du personnel de l'ONF et leurs missions. Concernant l'évolution de la forêt en France, cette dernière augmente de 68 km²/an en raison de surfaces cultivées qui diminuent. Pour l'instant nous n'avons pas un souci quant aux surfaces boisées mais en ce qui concerne la qualité de l'entretien de nos forêts pour lequel nous avons besoin des agents de l'ONF.

Sylvie DAVAL s'interroge sur la nécessité de créer encore une zone d'activité de 30 ha qui va induire du déboisement.

Le Maire répond que oui c'est nécessaire, notamment pour créer des emplois et financer entre autres le versement transport via les entreprises de la zone d'activités.

Rémy BANET constate que le budget bois est en positif tous les ans. Il suffirait donc de diligenter un appel d'offres pour déléguer l'entretien des forêts à une entreprise privée. Mais jusqu'à présent le service ONF était gracieux.

Gérard CLEMENT répond que non, le service n'est pas gratuit. Il représente 12% des recettes de la forêt. Tavey a été expropriée de 10 ha pour la construction de la LGV, donc la commune a payé 12% d'indemnisation à l'ONF. Par contre le triage du garde-forestier a été multiplié par 2 depuis 2001 à Tavey.

Anne-Marie BOUCHE constate que c'est le Gouvernement élu par la majorité municipale qui remet en cause le statut du personnel de l'ONF.

La motion est votée à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°17 : Motion relative au maintien des deux postes d'enseignants au RPI d'Héricourt/Bussurel/Vyans le Val et à l'école Poirey**

Dominique VARESCHARD propose la motion suivante :

Le 14 février 2019, la Direction des Services de l'Education Nationale, du Département de la Haute-Saône, nous a informés du retrait envisagé du quatrième emploi d'enseignant au RPI d'Héricourt – Bussurel – Vyans-le-Val, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Le Conseil Municipal d'Héricourt souhaite faire savoir son désaccord et entend faire valoir son refus quant à cette perspective.

En effet, le Conseil Municipal d'Héricourt estime que le RPI d'Héricourt – Bussurel – Vyans-le-Val doit être traité de la même manière que les écoles des villages de Haute-Saône auxquelles il peut notamment être comparé en termes d'effectif par classe d'âge et de niveau.

Le Conseil Municipal d'Héricourt souhaite que les enfants de Bussurel, qui devront être scolarisés en classe de CM2 à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019, le soient à l'école de Bussurel.

Aussi le Conseil Municipal d'Héricourt souhaite en même temps un statut quo en ce qui concerne le groupe scolaire Poirey.

En effet le groupe scolaire Poirey doit continuer à bénéficier d'une structure d'enseignement adaptée.

En conséquence et comme le Conseil Municipal de Vyans-le-Val dans sa délibération du 25 février 2019, le Conseil Municipal d'Héricourt s'oppose avec la plus grande fermeté à toute suppression de poste dans les deux groupes scolaires.

Gilles LAZAR déclare que cette école n'est pas un cas isolé en France, le Gouvernement ayant annoncé la suppression de milliers de postes d'enseignants sur tout le territoire. Nous assistons un peu comme pour l'ONF, à des choses dramatiques en termes de qualité de service public. Son groupe votera cette motion.

Le Maire salue la présence de parents d'élèves du groupe scolaire Poirey et de M. Denis BRINGARD – Directeur de cette école. Il déclare que la Municipalité est attachée au maintien des postes d'enseignants.

La motion est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°18 : Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance**

Ce rapport n'appelle aucune observation et ne fait pas l'objet d'une délibération.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°19 : Rénovation de la Grande Fontaine – Modification du plan de financement**

Le Maire expose que par délibération en date du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a adopté le programme et le plan de financement des travaux de rénovation de la Grande Fontaine située sur la place du même nom. Il est rappelé qu'afin de préserver l'identité du site, il est programmé de rénover et de remplacer à l'identique les pierres de grès sur lesquelles est ancrée la charpente.

L'actualisation des dépenses implique l'adoption du nouveau plan de financement ci-dessous.

DEPENSES EN €HT		RECETTES	
Réparation, rénovation des sous-bassements en pierre	15 500	DETR 30%	4 650
		Conseil Départemental 25%	3 875
		Autofinancement	6 975
TOTAL	15 500 €		15 500 €

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* * * * *

▪ **Question diverse : Motion relative à la Lol Blanquer**

Le Maire expose qu'il a été destinataire d'une motion de la part du Groupe Socialiste relative à la loi Blanquer, présentée par **Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales**.

Gilles LAZAR déclare que son groupe a également déposé une motion à ce sujet.

Le Maire lui indique qu'il pourra en faire lecture après le vote de la motion présentée par la majorité municipale.

Maryse GIROD présente le texte suivant :

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt apporte son total soutien au personnel enseignant qui a manifesté contre le projet de loi pour « une école de la confiance ».

Derrière l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, se cache en réalité la reprise en main du Ministre, dont l'objectif est de mettre à mal tout ce qui a été porté par la gauche. La suppression du Conseil National d'évaluation du système scolaire en est l'illustration.

Le monde enseignant exprime une grande inquiétude vis-à-vis de ce projet de loi qui remet en cause le système éducatif et qui bouleverse les équilibres actuels.

- Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt considère que ce projet de loi est injuste à l'égard des acteurs du monde éducatif, inquiétant quant au sort potentiellement réservé aux directeurs d'école dans les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux,
- Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt considère que ce projet de loi est porteur d'inégalités à l'égard des territoires,
- Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt considère dans le cadre de ce projet de loi que le Ministre n'apporte aucune garantie financière sur les coûts de fonctionnement des classes maternelles concernées.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt rappelle qu'il a toujours fait de l'éducation sa priorité afin de garantir le droit à la réussite pour tous les élèves. Il renouvelle son total soutien aux enseignants.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le Maire remercie le Groupe Socialiste pour cette motion.

Gilles LAZAR donne lecture du texte de la motion proposée par le Front de Gauche et Républicain :

Le projet de loi Blanquer adopté en première lecture, malgré l'opposition des députés de Gauche, notamment du Parti Socialiste, du Parti Communiste Français et de la France Insoumise, appelé cyniquement « pour une école de la confiance », constitue une attaque grave contre le service public de l'éducation.

En créant des établissements publics locaux d'enseignements, impliquant les municipalités, cette loi supprime les directeurs et les conseils d'école. Les écoles primaires seront dirigées par les principaux des collèges : c'est de facto la suppression du lien de proximité et de confiance construit depuis des décennies entre les enseignants et les parents d'élèves.

L'article 2 et 3 abaissant l'instruction obligatoire à 3 ans, va mettre à nouveau les municipalités en difficulté. En effet, alors qu'aujourd'hui 98% des enfants de 3 à 6 ans, bien que non soumis à cette obligation scolaire, sont scolarisés aujourd'hui à l'école maternelle, le seul fait nouveau attendu est l'obligation qui sera faite aux municipalités de participer au financement de la scolarité des élèves inscrits dans une école privée sous contrat.

Cette loi rend possible que de heures de cours soient effectuées par des assistants d'éducation mal payés et mal formés.

Enfin, en inscrivant dans la loi le devoir de réserve, le Gouvernement souhaite faire taire tous les personnels de l'éducation, empêchant toute critique de la politique gouvernementale. Il porte atteinte ainsi aux libertés fondamentales des fonctionnaires.

Voilà pourquoi cette loi est dangereuse et doit être retirée. C'est pourquoi nous appelons le Conseil Municipal d'Héricourt, à l'instar d'autres communes du département comme Port sur Saône par exemple, à demander le retrait de la loi Blanquer.

Le Maire appelle le Conseil Municipal à voter. Les votes sont exprimés dans la plus grande confusion, ce qui ne permet pas le décompte des voix. Dans ces conditions, le Maire décide de ne pas retenir la motion présentée par le Front de Gauche et Républicain et confirme ensuite la non validité d'une telle procédure dans la mesure où un second vote sur un même sujet ne peut être validé par l'Assemblée.

* * * * *

Au chapitre des questions diverses, la parole est donnée à **Anne-Marie BOUCHE** qui demande : « un panneau apposé sur la clôture de la Maison de la Communauté des Témoins de Jehova à Héricourt stipule que les véhicules stationnés sur le trottoir seront enlevés par la fourrière. Est-ce de votre initiative ou de la leur ? »

Fernand BURKHALTER répond que les services iront voir ce qu'il en est sur place

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire